La lecture au Québec

Ministère des Affaires culturelles

La lecture au Québec

Document d'orientation

Québec

ISBN 2-550-10927-9
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1984
© Ministère des Affaires culturelles, 1984
Conception et réalisation : Direction des communications

Présentation

C'est avec une grande satisfaction que je présente aujourd'hui, à l'ensemble de la population québécoise, un document d'orientation sur la lecture au Québec.

Ce document s'inscrit en continuité avec l'action entreprise depuis plusieurs années au ministère des Affaires culturelles en vue de contribuer à la consolidation des services dans le domaine du livre au Québec. Qu'il me suffise de rappeler certaines mesures comme la réglementation sur la propriété québécoise, l'instauration d'un système d'agrément des éditeurs, des libraires et des distributeurs, le développement des bibliothèques publiques, des salons du livre ou l'implantation d'un réseau de bibliothèques centrales de prêt, pour se convaincre que le Ministère a tout mis en oeuvre, à divers palliers d'intervention, pour rendre le livre accessible à tous, dans l'ensemble du Québec.

Le document que je rends public aujourd'hui se veut donc le prolongement de l'effort réalisé à ce jour. Son but fondamental : proposer à la population québécoise l'appropriation de la lecture comme source de plaisir et de loisir quotidiens. Défi de taille, si l'on songe qu'il ne s'agit plus seulement de travailler sur des réglementations ou des programmes, mais avant tout sur des mentalités, des perceptions et des habitudes de vie.

Les orientations définies dans ce document sont le résultat de la réflexion conjointe du Ministère et des divers interlocuteurs du domaine du livre, intéressés à l'essor de la lecture au Québec. Qu'il s'agisse, en effet, d'intégrer le livre dans l'environnement quotidien, de promouvoir la lecture en mettant de l'avant une nouvelle perception du livre ou de mettre en place des services permanents d'animation, il est bien évident que la réussite d'un projet aussi vaste dépend tout autant de la participation enthousiaste du « monde du livre » que de celle de la population.

Je souhaite donc qu'à la suite de la publication de ce document d'orientation, tous ceux qui ont déjà acquis le goût de lire, deviennent des véritables complices, dans cette quête d'un mieux être collectif qui émergera inévitablement de la participation accrue des enfants et des adultes, de tous les âges et de tous les milieux, au plaisir de la lecture.

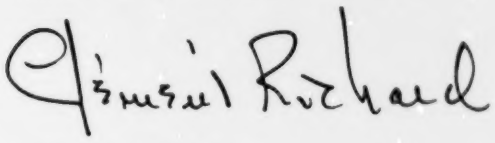

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Sommaire

Orientations 1
Plan d'action 19
Tableaux 27
Annexes 33
- Membres du comité 35
- Organismes invités à soumettre leur point de vue sur ce document 37
- Quelques statistiques sur la lecture au Québec, au Canada et en France 39
- Bibliographie 41

Orientations

« Le développement de la lecture publique et, sur un plan plus général, la mise au point et l'élargissement d'une politique de la lecture constituent une des priorités pour les prochaines années. » (La politique québécoise du développement culturel)

Fondement d'une politique de la lecture

De tous les supports que l'homme a donnés à l'expression de sa culture, l'imprimé demeure l'un des moyens d'expression les plus aisément accessibles en raison de son inépuisable faculté de reproduction et de l'immense diversité des formes qu'il est susceptible de prendre.

Malgré le développement rapide des médias électroniques et l'entrée imminente de la télématique dans les foyers, l'imprimé — qui comprend en grande partie le livre — demeure un moyen privilégié pour transmettre l'héritage culturel d'une nation, diffuser les connaissances et contribuer à l'enrichissement culturel.

L'explication d'une telle permanence est sans doute à chercher dans la nature même du support et dans l'acte de lecture qui conditionne toute forme d'imprimé. La lecture permet à l'individu d'assimiler des connaissances, de comprendre et de réfléchir selon son rythme et ses aptitudes. Lire procure une satisfaction personnelle, constitue un excellent moyen de détente et de plaisir et favorise le développement des facultés créatrices.

De nombreuses études témoignent de l'importance du phénomène de la lecture sur les plans sociologique, économique, culturel...; mais il n'est pas dans notre intention de revenir sur ces analyses dont on a déjà tenu compte dans les études qui ont servi à préparer le présent document. Un fait demeure, cependant: la lecture est un droit inaliénable et répond à un besoin latent ou manifeste de la personne. Ce besoin de lire peut

même être défini, selon Robert Escarpit, comme « une sorte d'appétit biologique »[1].

Il est essentiel d'inculquer le goût de la lecture à l'enfant, dès le jeune âge. Plusieurs analyses ont démontré que les enfants qui avaient développé une grande habilité, un goût et un intérêt soutenus pour la lecture accédaient plus facilement aux domaines du savoir et accéléraient ainsi le développement de leur personnalité. Les enfants qui aiment lire obtiennent généralement de bons résultats scolaires. La lecture ne peut qu'exercer une influence favorable sur la formation générale de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

La lecture est indispensable à la qualité de la vie et fait partie du cadre de vie. Elle ouvre à l'individu des horizons nouveaux et lui permet de participer à la vie sociale, de mieux se comprendre et de mieux comprendre son environnement socioculturel.

La lecture éveille la curiosité, développe la créativité et stimule la participation aux activités culturelles. En effet, selon certaines études, les adeptes de la lecture fréquentent plus souvent les salles de cinéma, de concert, de théâtre et les musées que les personnes qui ne lisent jamais ou rarement. La lecture serait donc l'un des éléments qui contribuent le plus au développement de la vie culturelle des citoyens.

Cependant, qui dit lecture, dit effort. De là la nécessité d'intéresser à la lecture la partie de la population qui ne lit pas, ou qui lit peu. Car s'il est évident que les générations adultes d'aujourd'hui ont été mises en contact, même sporadiquement, avec la lecture, il est moins évident que les jeunes générations, qui grandissent pour ainsi dire au même rythme que les nouvelles technologies, manifestent spontanément de l'intérêt pour la lecture. Le ministère des Affaires culturelles a donc ici un rôle prépondérant à jouer auprès des jeunes. En coordonnant ses efforts avec ceux du ministère de l'Éducation, le Ministère travaillerait à empêcher que le champ d'expérience de l'enfant se réduise à celui de l'informatique. En effet, il faut permettre à tous d'avoir accès facilement à la double source d'information et de plaisir que représenteront désormais l'imprimé et la technologie nouvelle.

(1) Ronald E. Barker et Robert Escarpit, *La faim de lire*, Unesco, Paris, 1973, 169 p.

Problématique

Pendant les vingt dernières années, le ministère des Affaires culturelles, qui a fait porter ses efforts en particulier sur la muséologie, le patrimoine et les arts d'interprétation, s'est également appliqué à remédier aux problèmes de l'édition québécoise, à l'état anarchique dans lequel se trouvait le commerce du livre et au sous-développement qui caractérisait les bibliothèques publiques.

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre a été créée pour, entre autres objectifs, réorganiser le marché du livre, aider à la création de librairies, de bibliothèques et stabiliser le prix du livre importé; et ce sont les consommateurs qui en profitent. La Loi qui a créé la Société de développement des industries de la culture et des communications devrait contribuer à moderniser les librairies et à consolider l'industrie du livre au Québec. Quant à la Loi sur les bibliothèques publiques, elle a pour but de développer et de maintenir un réseau efficace de bibliothèques accessibles à la population.

Parmi les progrès réalisés durant cette période, il y a lieu de mentionner:

— l'instauration d'un système d'agrément des éditeurs, des distributeurs et des libraires;

— la réglementation sur la propriété québécoise;

— le développement des salons du livre;

— la création et le développement du réseau des bibliothèques centrales de prêt;

— l'augmentation de la population desservie par les bibliothèques publiques (la proportion de la population desservie par rapport à la population totale du Québec est passée de 45% en 1960 à 80% en 1982, tandis que le nombre des usagers des bibliothèques atteint un million par année);

— la création du Service gouvernemental de la propriété intellectuelle.

Néanmoins, la mise en place des établissements n'est pas complétée et il existe encore une insuffisance de locaux, de personnel, de collections, de lecteurs, d'emprunteurs, d'acheteurs, et d'utilisation des ressources. Ainsi, 52% de la population du territoire des bibliothèques centrales de prêt n'est pas desservie, et 40 municipalités sur 163, de 5 000 habitants et plus, n'offrent pas de services de bibliothèque publique à leurs citoyens. Plusieurs librairies ont encore des problèmes à résoudre, en particulier dans les régions excentriques. En outre, des organis-

mes et des spécialistes du livre et de la documentation sont unanimes à penser que les bibliothèques scolaires du Québec se trouvent dans un état de marasme.

C'est pourquoi l'orientation que nous proposons pour établir une politique de la lecture se situe dans le prolongement de l'action déjà entreprise par le ministère des Affaires culturelles et ne peut, en aucun cas, s'y substituer. Au contraire, tout en travaillant à élaborer cette politique, il faudra poursuivre la consolidation d'un bon réseau de bibliothèques et de librairies partout au Québec.

Par ailleurs, la découverte de nouvelles technologies a créé un contexte qui justifie, de la part du ministère des Affaires culturelles, une orientation dont l'originalité par rapport aux précédentes est d'associer davantage la lecture à la notion de plaisir; cette orientation s'avère aujourd'hui nécessaire pour compléter celle qui est traditionnellement acceptée et qui présente le livre comme un instrument exceptionnel d'apprentissage, de perfectionnement et de développement personnel.

D'où la décision du Ministère de faire principalement porter l'action d'une politique de la lecture sur le livre et le périodique destiné particulièrement à la jeunesse. En effet, de toutes les formes d'imprimés, ce sont celles qui rejoignent le mieux la notion de plaisir et de détente — par opposition aux autres imprimés, plus particulièrement orientés vers l'information. Ce sont également celles qui semblent les mieux adaptées aux goûts et aux besoins des jeunes et ceux-ci constituent le groupe auquel la politique de la lecture doit s'adresser en priorité.

État de la situation

Après une analyse exhaustive, qui a été réalisée à partir d'une grille établie en fonction de groupes d'âge et de milieux, plusieurs lacunes sur la situation du livre au Québec ont été décelées. Ces lacunes mettent en évidence, quoique à des degrés divers, le fait que *trop peu de Québécois lisent des livres*.

Si l'on compare les sondages réalisés en 1978 et en 1983[1] par le Centre de recherche sur l'opinion publique, il appert que le pourcentage des Québécois qui ne lisent jamais ou rarement de livres a augmenté d'environ 6%. En effet, en 1978, le pourcentage des Québécois adultes (18 ans et plus) non-lecteurs était de 44%, alors qu'il était de 50% (15 ans et plus) en 1983. Par

(1) *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir*, ministère des Affaires culturelles, Éditeur officiel du Québec, 1980.

ailleurs, 21% des lecteurs de livres affirment avoir lu moins de 10 livres au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête de 1983. Les conséquences qui découlent de cet état de fait sont de deux ordres: d'une part on constate qu'il existe une sous-utilisation des établissements consacrés au livre, et d'autre part que la viabilité de l'industrie québécoise du livre devient de plus en plus précaire[1]. Les statistiques démontrent que, en 1983, 68% des Québécois ne sont jamais allés dans une bibliothèque et que 49% d'entre eux n'ont jamais fréquenté de librairies. D'où l'urgence d'une politique de la lecture au Québec.

Voici les principales constatations qui servent à guider le Ministère dans l'établissement d'une telle politique:

Le livre ne fait pas partie de l'environnement quotidien des Québécois

Cette absence, observée dans tous les milieux et pour tous les groupes d'âge répertoriés, entraîne des conséquences particulièrement graves pour le milieu familial où s'acquièrent les véritables habitudes de lecture.

La lecture n'est pas intégrée aux activités de loisir des gens

Les divers milieux de loisir, tant privés que publics, ne tiennent pas suffisamment compte du livre et de la lecture, et les proposent très rarement comme une activité de loisir.

(1) *Quelques statistiques sur la lecture au Québec, au Canada et en France*, voir document en annexe.

Beaucoup trop de Québécois ont une perception négative du livre et de la lecture

La lecture est associée à l'apprentissage et à une activité scolaire, ce qui tend à faire oublier le plaisir que procure la lecture et à élargir le fossé entre les lecteurs et les non-lecteurs.

Les médias accordent peu de place au livre et à la lecture

Les médias se soucient trop peu d'intégrer le livre dans leur programmation et de trouver des formules originales en vue de sensibiliser davantage le grand public au plaisir de la lecture. De plus, contrairement à beaucoup d'autres produits de consommation, le livre fait rarement l'objet d'une publicité incitative dans les médias électroniques.

Le livre et la lecture ne sont pas suffisamment appuyés par des activités d'animation

Sauf certaines initiatives (salons du livre, bibliothèques), les activités d'animation relatives au livre et à la lecture sont encore trop peu développées au Québec, et le livre ne fait pas partie des nombreuses activités culturelles à caractère populaire.

La lecture n'occupe pas une place suffisante dans les programmes gouvernementaux

La lecture ne semble pas occuper une place suffisante dans les programmes des ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, et de la Justice.

Au ministère de l'Éducation, en particulier, selon nos consultations auprès de professeurs et d'élèves des niveaux primaire, secondaire et collégial, on constate d'importantes lacunes quant à l'apprentissage de la lecture et au développement du goût de la lecture chez les élèves. Même si l'école constitue un endroit privilégié pour favoriser la lecture, l'absence de programmes

cohérents et suivis dans ce domaine (formation de professeurs, services adéquats de bibliothèques, etc.) n'encourage pas les élèves à lire, puisqu'ils associent la lecture au travail obligatoire.

Énoncé d'une politique

Le ministère des Affaires culturelles a d'abord mis l'accent sur le développement d'une infrastructure avec l'intention de rendre le livre accessible à tous, partout au Québec. Il n'a donc pu se préoccuper, comme il l'aurait souhaité, de promouvoir intensément la lecture et de mettre sur pied des services permanents d'animation. Aujourd'hui, le Ministère doit intervenir afin de maximiser les effets de l'action qu'il a menée jusqu'à ce jour. Une politique de la lecture doit donc être orientée plus particulièrement vers la diffusion, la participation et la consommation. La collaboration des interlocuteurs du domaine du livre est également nécessaire pour faire connaître les nouvelles avenues qui sont ainsi tracées par cette politique. Toute politique de la lecture doit viser à intégrer le livre dans l'environnement quotidien des gens, afin qu'il devienne un objet familier et accessible à toutes les classes de la société et dans les divers milieux, tels que la famille, la garderie, l'école, le travail, le loisir et les établissements spécialisés. Cette politique doit également tenir compte des milieux défavorisés, des handicapés visuels, des besoins particuliers des différents groupes d'âge et des intérêts divers des usagers que l'on veut rejoindre.

Le présent document, qui part du principe que la lecture est un facteur de développement et un moyen d'acquérir des connaissances, privilégie une orientation nouvelle pour recruter des adeptes de la lecture : promouvoir la lecture sous l'aspect du « plaisir de lire » et en faire une activité agréable au même titre que les autres activités de loisir.

Après une analyse des raisons qui amènent les gens à lire (Crop 1983), on découvre que 22% mentionnent le goût de la lecture, 21% la détente et 18% considèrent la lecture comme un passe-temps (voir Tableau I, p. 29).

Par ailleurs, la même enquête révèle que ce sont les jeunes, en particulier ceux de 15-17 ans, qui invoquent le plus souvent le « manque d'intérêt », lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne lisent pas davantage, soit 72% pour la lecture de revues et de magazines sur une moyenne générale de 46%, et 61% pour la lecture de livres, sur une moyenne de 40% (voir Tableau II, p. 30).

Enfin, dans l'éventail des activités de loisir suggérées, 35% des personnes interrogées classent la lecture comme 1re, 2e ou 3e activité de loisir préférée (comparativement à 116% pour les activités sportives), contre 16% des jeunes de 15-17 ans, soit un écart de plus de 50% avec la moyenne enregistrée (voir Tableau III, p. 31).

Toutes ces données semblent justifier l'approche du Ministère axée sur le plaisir de lire et son choix de s'adresser en priorité aux jeunes.

Orientations

Afin de garantir l'efficacité d'une politique de la lecture et d'en arriver à des résultats concrets, le présent document :

— met l'accent sur le goût et le plaisir de lire pour que l'on n'en reste pas à des habitudes artificielles de lecture ; en ce sens, le groupe à privilégier est celui des jeunes de 1 à 17 ans[1] ;

— vise principalement à faire porter son action sur les non-lecteurs et à développer des tactiques nouvelles aptes à changer leur attitude passive vis-à-vis du livre et de la lecture ;

— propose de suivre une démarche globale et réaliste dont les différentes étapes permettront de mettre en place des assises pour assurer le suivi de toute cette entreprise ;

— se fonde sur une volonté de l'État et sur une action concertée et planifiée des divers interlocuteurs dans le domaine du livre.

(1) Il est bien évident que pour les usagers des garderies (enfants de 1 à 5 ans), le concept de lecture ne doit pas être entendu au sens traditionnel de « déchiffrage » d'un texte, mais bien de manipulation de livres au même titre que les jouets, par exemple.

Objectifs

Par les orientations qu'il expose dans le présent document, le Ministère contribuera à augmenter le nombre de lecteurs et de lectrices au Québec et à faire lire davantage.

Buts privilégiés

– Créer le goût et l'habitude de la lecture.

– Maintenir et développer les habitudes de lecture.

– Raffermir l'infrastructure du livre et de la lecture.

Niveaux d'action

Pour donner à une politique de la lecture des bases capables de lui assurer une implantation réelle, les mesures qui sont proposées ici devront tenir compte de trois niveaux d'action complémentaires :

Accessibilité

Il s'agit de mettre le livre à la disposition du plus grand nombre possible de Québécois, dans *leur milieu de tous les jours* ; de faire en sorte que les gens puissent voir, toucher et feuilleter quotidiennement des livres. Idéalement, il faut en arriver à ce *que le livre aille au monde et non l'inverse*.

Promotion

Le but que l'on poursuit à ce *niveau d'action* consiste à utiliser toutes les ressources disponibles, tant au plan des communications que de la publicité, de façon à parler aux Québécois de la lecture comme d'un outil privilégié pour la détente, comme d'un passe-temps exceptionnel et comme d'une source d'enrichissement culturel.

Animation

L'animation constitue un complément essentiel des deux premiers niveaux d'action : l'accessibilité du livre pour tous et la promotion du livre et de la lecture. Le but recherché est de multiplier les activités d'animation en ayant recours à des animateurs spécialisés. Il s'agira de tenter de « vendre » le livre et la lecture en améliorant leur image ; pour cela, les animateurs entreront directement en contact avec les jeunes et les adultes : à la garderie, à l'école, au travail, dans les lieux de loisirs, dans les établissements spécialisés...

Principales mesures proposées

En tenant compte des orientations, des objectifs et des niveaux d'action qui ont été définis ci-dessus, le Ministère propose un ensemble de mesures qui seront prises en fonction de chacun des groupes d'âge et des milieux visés.

De cet ensemble se dégagent les grandes lignes directrices d'une politique que le *plan d'action* traduira sous forme de mesures concrètes et dont la réalisation s'échelonnera, *selon des priorités bien définies*, sur une période de 3 à 5 ans.

L'accessibilité du livre et du périodique

1. *Rendre le livre et le périodique disponibles pour le plus grand nombre possible de Québécois dans leurs milieux quotidiens.*

Ces milieux seront très diversifiés afin de s'assurer que l'on rejoint tous les groupes de personnes visés dans le présent document, à commencer par les enfants.

Les garderies, les maternelles, les lieux de loisir et de vacances, les grandes entreprises, les maisons de l'âge d'or, les foyers d'accueil ainsi que les établissements de santé et de réhabilitation doivent être pourvus de livres et de périodiques.

Dans le cas plus particulier des handicapés visuels et des non-voyants, le Ministère favorisera, par des mesures incitatives à l'endroit des entreprises, la production québécoise de livres, imprimés en gros caractères, et de livres sonores, et de tout autre matériel propre à favoriser la lecture.

En poursuivant son objectif d'accessibilité du livre pour tous, le Ministère propose des mesures qui permettront aux bibliothèques et aux librairies de mieux rejoindre ces différents milieux, d'offrir des services nouveaux et adaptés aux besoins particuliers de leurs usagers.

Quant au milieu scolaire, le ministère des Affaires culturelles fera appel à l'étroite collaboration du ministère de l'Éducation afin d'accroître la présence et l'utilisation du livre de bibliothèque, du périodique et du manuel scolaire dans les écoles, le ministère des Affaires culturelles proposera une série de projets d'animation relatifs au livre en vue d'intégrer la lecture dans les activités scolaires.

2. *Faciliter à la population la fréquentation des bibliothèques et des librairies.*

Le Ministère favorisera, par des mesures incitatives intégrées aux normes d'attribution des subventions aux bibliothèques, l'aug-

mentation des heures d'ouverture de ces établissements ou le réaménagement de leurs horaires, de façon à mieux les faire coïncider avec les périodes de temps libre et de vacances des usagers. Pour les mêmes motifs, le Ministère a appuyé l'Association des libraires du Québec dans la démarche qu'elle a entreprise pour que les ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et des Affaires municipales accroissent le nombre des heures d'ouverture des librairies.

3. *Diversifier et augmenter la production québécoise de livres et de revues de jeunesse.*

Étant donné qu'il n'existe presque pas de littérature québécoise destinée aux tout jeunes enfants et aux adolescents, et que les maisons d'édition spécialisées dans ce genre d'ouvrages sont peu nombreuses, le Ministère crée de nouveaux volets dans certains de ses programmes d'aide financière dans le but de:

— favoriser la création de revues et de collections pour les adolescents;

— appuyer financièrement les maisons d'édition de façon à rejoindre les enfants;

— accroître et diversifier la production de livres de littérature de jeunesse par diverses formes d'aide directes aux écrivains québécois;

— diminuer le prix des livres destinés aux enfants et aux adolescents.

Promotion du livre et de la lecture:

Campagne de sensibilisation à la lecture

Afin d'intégrer le livre et le périodique dans l'environnement quotidien et de rendre davantage attrayante leur « image » et celle des établissements destinés au livre, le Ministère entend coordonner une *Campagne nationale de sensibilisation à la lecture* pour rejoindre différents milieux: la famille, le loisir, l'éducation et le travail. Cette campagne comporte trois éléments tactiques complémentaires.

1. *Perception nouvelle du livre*

Tout en démontrant l'importance du livre, ses effets sur l'acquisition des connaissances et sur le développement de la personne, la campagne vise, en tout premier lieu, à faire du livre un moyen privilégié de loisir et à associer la lecture à la notion de plaisir. Cette dimension de la lecture, trop souvent ignorée de la

perception traditionnelle qui l'associe au domaine scolaire, doit être retenue.

Il est essentiel de présenter le livre au jeune enfant comme un jouet et un objet familier qui lui procure du plaisir. Les parents et les éducateurs se soucient de placer ce moyen privilégié de développement dans l'environnement quotidien de l'enfant. Le livre est un objet de plaisir et de détente, à la maison comme à l'école. Pour l'adolescent, il est un élément de ses loisirs, un objet d'évasion et de socialisation. L'adulte considère le livre comme un moyen de loisir économique, un objet d'utilité pratique et d'enrichissement culturel. Enfin, la personne âgée trouve dans le livre un moyen idéal pour meubler ses temps libres, s'évader et communiquer.

2. *Promotion des bibliothèques, des librairies et des salons du livre*

La campagne comportera un volet consacré à la promotion des librairies, des salons du livre et des bibliothèques publiques pour inciter la population à fréquenter ces établissements.

3. *Collaboration des bibliothèques, des librairies et des salons du livre*

Le succès de la campagne de promotion dépend en partie de la participation des bibliothèques, des librairies et des salons du livre. Ceux-ci seront invités à collaborer à la diffusion de la campagne, dans chacune des régions, en fonction d'objectifs préalablement définis. Ils seront également appelés à déterminer la nature du matériel promotionnel le mieux adapté aux buts de la campagne ainsi qu'aux besoins particuliers des régions, afin d'assurer des retombées maximales à la campagne télévisée.

Promotion du livre et de la lecture :

Intégration du livre, du périodique et de la lecture dans les médias

Le livre, le périodique et la lecture n'occupent pas la place qui leur revient dans les médias imprimés et électroniques. Le ministère des Affaires culturelles, de concert avec le milieu, se propose de sensibiliser à cette question les responsables de la programmation dans les médias et, si cela est nécessaire, d'y apporter une aide financière.

Animation de la lecture

L'action du Ministère, qui vise à susciter et à encourager les initiatives sur le plan de l'animation, demeure essentielle pour maximiser l'effet des mesures relatives à l'accessibilité et à la promotion du livre. Par cette action, le Ministère se propose d'inciter les bibliothèques, les librairies et les salons du livre de chacune des régions à faire connaître et aimer le livre et la lecture par le développement de programmes d'activité permanents d'animation adaptés aux besoins des milieux de loisir, de la famille, de l'éducation, du travail et des établissements hospitaliers, d'accueil et de réhabilitation. Il appuiera les projets d'animation que les établissements destinés au livre offriront aux adolescents, en particulier les projets nécessitant la collaboration des bibliothèques publiques et scolaires et la concertation de ces deux types de bibliothèques pour une meilleure utilisation des ressources.

Afin d'augmenter et de diversifier les activités qui tendent à développer de l'intérêt, de l'habileté et du plaisir relativement à la lecture, le Ministère favorisera, partout au Québec, l'organisation de manifestations culturelles orientées vers le livre et la lecture. Enfin, la présentation d'émissions sur le livre et la lecture, à la télévision, constituera une priorité pour le ministère des Affaires culturelles qui entreprendra des démarches précises à cette fin.

Pour mettre en oeuvre ces programmes permanents d'animation, le Ministère doit également concentrer ses efforts sur la formation d'animateurs dans chacun des milieux visés: garderies, établissements pénitenciers, etc., et la production de moyens d'animation (guides, etc.) qui facilitent la prise en charge permanente de ces activités par les responsables des établissements en question.

Concertation des ministères intéressés par le développement des habitudes de lecture

Le succès de la politique gouvernementale sur la lecture, telle qu'elle est définie dans le document d'orientation, dépend d'une action concertée des ministères, intéressés directement ou indirectement par le développement des habitudes de lecture de leurs usagers, plus particulièrement de la collaboration du ministère de l'Éducation, car le groupe qui est visé en priorité ce sont les jeunes.

Le Ministère sensibilisera ces organismes à l'importance du livre et de la lecture et à la nécessité d'un plan d'action, et appuiera les mesures pertinentes qu'ils prévoient appliquer dans le cadre de leur propre plan d'action.

Le ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation aurait ainsi une grande responsabilité à assumer par la mise en application de mesures pertinentes:

— la concrétisation de son projet de plan d'action qui vise à améliorer la qualité et les services des bibliothèques scolaires;

— la formation des professeurs en vue de créer, à l'école, un milieu physique et un climat psychologique favorable au développement du goût et de l'habitude de la lecture, et qui aurait pour but de dissocier la lecture de la notion de travail obligatoire;

— l'utilisation accrue des manuels scolaires, des livres et des périodiques à l'intérieur des activités scolaires ordinaires;

— la création d'un programme d'activités parascolaires orientées vers l'animation de la lecture (visites à la bibliothèque municipale, rencontres avec des écrivains, participation à toute activité où le livre et le périodique sont représentés);

— la création de programmes d'aide à l'alphabétisation destinés aux personnes de 18 à 30 ans et d'aide à la production et à la traduction de livres ou de périodiques techniques et scientifiques;

— la création de programmes d'animation sur le livre et la lecture destinés aux élèves adultes.

Le ministère des Communications

Le ministère des Communications aurait lui aussi un rôle à jouer en incitant les médias imprimés et électroniques à accorder une place plus importante à la promotion du livre et de la lecture dans leur programmation. Il devrait coordonner des travaux de planification du développement des services québécois d'information documentaire, afin de rendre accessibles à la population l'information et les ressources documentaires québécoises et étrangères.

Le ministère des Affaires sociales

Le ministère des Affaires sociales devrait encourager la lecture chez les personnes malades, âgées, handicapées ou démunies, en aidant les centres hospitaliers et les établissements spécialisés à aménager un dépôt de livres ou une bibliothèque dans un de leurs locaux, avec la collaboration des bibliothèques publiques.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait aussi intervenir pour inciter les organismes qu'il subventionne à utiliser le plus possible le livre et le périodique dans leurs programmes d'activité (l'information relative aux disciplines

sportives). Ce ministère devrait appuyer toute mesure visant à favoriser l'accès à la lecture dans les colonies de vacances, les parcs, les terrains de camping, etc.

Le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu

Le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, qui a une responsabilité à assumer à l'égard de la formation, du perfectionnement et de la réinsertion des travailleurs dans le marché du travail, devrait appuyer toute mesure favorisant la présence du livre et du périodique dans les entreprises. Les bibliothèques publiques pourraient, avec la collaboration de l'employeur et du syndicat, y déposer des livres et des périodiques, et en faire la promotion.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration devrait aussi intervenir pour appuyer toute initiative des organismes voués à la promotion des minorités et des ethnies culturelles afin que celles-ci aient accès au livre et au périodique, imprimés dans leur langue. Le Ministère devrait promouvoir la politique de la lecture auprès des communautés culturelles.

Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice devrait inciter ses centres de détention et de réhabilitation à aménager, dans un de leurs locaux, un dépôt de livres ou une bibliothèque répondant aux besoins de leurs usagers, en concertation avec les bibliothèques publiques, et à obtenir les services d'animateurs en vue d'amener les détenus à profiter au maximum de leurs lectures.

L'Office des services de garde à l'enfance

L'Office des services de garde à l'enfance, qui relève du ministère de la Condition féminine, devrait appuyer les orientations qui conduisent à une politique de la lecture en favorisant la présence de livres et de revues dans les garderies et en apportant un appui concret à la mise sur pied de services d'animation dans les garderies.

Plan d'action

Objectifs et méthode d'approche

Le plan d'action qui est suggéré dans ce document comporte une condition absolument nécessaire: la mise en place de bibliothèques et de librairies et leur développement — déjà amorcés par le Ministère —, doivent se poursuivre, parallèlement à la mise en place du plan d'action, de façon à établir une infrastructure de la lecture adéquate pour l'ensemble du Québec. Cette infrastructure rendra le livre et le périodique pleinement accessibles à tous. Le plan d'action constitue donc un complément qui ne saurait, en aucune façon, ralentir les actions déjà entreprises par le Ministère.

Le plan d'action comprend trois volets distincts, mais complémentaires, en fonction du choix et de la succession des mesures qui y sont recommandées.

Ainsi, dans le premier volet, la priorité va à la *création des habitudes de lecture* à partir d'une perception nouvelle du livre; ce volet regroupe toutes les mesures qui visent à développer le goût du livre chez le plus grand nombre possible de non-lecteurs. Tout en rejoignant les groupes déjà mentionnés, il privilégie cependant le groupe des jeunes de 1 à 17 ans.

Dans les 2e et 3e volets, la priorité va au *maintien et au développement des habitudes de lecture et à la consolidation de l'infrastructure du livre et de la lecture*. Les mesures qu'on y trouve sont susceptibles d'être mises en application dès qu'on sera parvenu à modifier la perception trop élitiste du livre. Le but de ces mesures consiste, essentiellement, à intégrer le livre et la lecture dans l'environnement quotidien et dans les activités de loisir des gens.

Partage des tâches

Le plan d'action détermine les champs d'action et les acteurs.

Ainsi, le ministère des Affaires culturelles s'occupe de l'aspect promotionnel de la campagne, mais les actions relatives à l'accessibilité et à l'animation sont confiées, dans les régions, aux librairies, aux bibliothèques et aux salons du livre; en plus d'assurer un certain équilibre entre les interventions de niveau

national et celles de niveau régional, ce partage, fondé sur la participation active et l'aide financière de ces acteurs, aura pour effet de susciter la collaboration des éléments les plus dynamiques.

Le Ministère désire jouer un rôle de chef de file dans la mise en application du plan d'action, afin que le déroulement du plan s'effectue d'une façon continue et logique et que le plan produise des retombées maximales. Ainsi, après avoir élaboré et déterminé les moyens d'action, inspirés des recommandations qui ont été faites par divers organismes du livre, le Ministère assume la coordination des étapes de réalisation de la politique ainsi que le financement et l'administration des programmes propres au plan d'action.

Cheminement

Premier volet

Présenter le livre comme un objet de plaisir et de détente

L'objectif poursuivi dans le premier volet est de présenter le livre comme un objet de plaisir et de détente, selon trois modes d'intervention successifs et complémentaires: campagne publicitaire réalisée avant les vacances estivales; intégration du livre dans les milieux du loisir durant l'été — animation portant sur le thème central de la campagne au cours de l'été et de l'automne; reprise de la campagne publicitaire avant la période des Fêtes. Une période de douze mois, divisée en « temps forts », qui correspondent à la nature même de chaque intervention, a été prévue pour réaliser cette étape. L'élément tactique repose sur la reprise du thème central, exploité à chacun des temps forts par les divers acteurs, selon les intérêts particuliers des groupes visés.

L'action proprement publicitaire comprendra:

- une campagne de sensibilisation par la télévision, à l'échelle nationale, et confiée au ministère des Affaires culturelles; cette campagne viendra renforcer et préciser l'un des aspects de la campagne de promotion culturelle qui a déjà été réalisée par le Ministère, et dont l'objectif était d'inciter à la consommation des produits culturels, en général;
- la production de matériel promotionnel pour appuyer la campagne télévisée nationale et en assurer le prolongement. La nature et l'utilisation de ce matériel seront confiées, dans les régions, aux librairies, aux bibliothèques et aux salons du livre, en fonction de leurs besoins respectifs (radio, télévision, affiches, etc.).

Le premier volet est à privilégier, si l'on tient compte de l'urgence de la situation à corriger et des attentes manifestées par l'ensemble des personnes et groupes consultés. Comme cela

a été déjà mentionné dans le document, le premier volet a été conçu de façon à s'adresser à tous les groupes de lecteurs, mais en particulier à ceux de 1 à 17 ans.

Deuxième volet

L'intégration du livre dans les médias électroniques et la promotion des librairies, des bibliothèques et des salons du livre

Lorsque les objectifs du premier volet auront été atteints, l'intégration du livre dans les médias électroniques et la promotion des librairies, des bibliothèques et des salons du livre constitueront deux priorités, si l'on veut poursuivre l'action déjà amorcée, d'une part sur le plan de la perception nouvelle du livre, et d'autre part sur le plan de la politique du livre qui est en voie de réalisation depuis quelques années au Ministère. Le succès de la démarche se fonde sur une double action du Ministère, de concert avec le milieu :

– Une entreprise de sensibilisation des médias, des agences de publicité et de l'entreprise privée à partir de rencontres et d'une documentation appropriée, afin qu'ils accordent une place plus importante au livre, au périodique et à la lecture dans leur programmation et dans leur publicité ; de plus, cette démarche doit tendre à mieux informer les divers organismes sociaux du Québec sur le rôle qu'ils doivent jouer pour favoriser le développement de la lecture au Québec.

Dans ce but, le Ministère créera deux programmes d'aide financière : l'un pour encourager la production d'émissions pour la jeunesse, sur le livre ou l'intégration de la lecture dans les émissions existantes ; l'autre, à frais partagés, pour inciter les maisons d'édition à investir dans la promotion de leurs produits par les médias électroniques.

– La création de programmes d'aide financière, à frais partagés, destinés aux organismes professionnels du livre et aux librairies, aux bibliothèques et aux salons du livre, pour mieux faire connaître, par les médias, les services qu'ils offrent à la population et accroître le nombre de leurs usagers.

La mise en application des deux premiers volets nécessitera un investissement considérable du Ministère pour l'achat d'une publicité directe. Toutefois, cette somme qui sera consacrée à promouvoir la cause du livre et de la lecture, servira également à faire modifier l'attitude passive des médias vis-à-vis du livre et de la lecture, attitude qui a souvent été dénoncée par le milieu du livre.

Troisième volet

Consolider les acquis

Le troisième volet du plan d'action vise à consolider les acquis résultant de l'action menée au cours des deux premières années. Le Ministère recommande la création de services particuliers pour combler les graves lacunes qu'il a constatées lors de l'analyse de la situation de la lecture. Ces services permettront de compléter la mise en place des assises d'une politique de la lecture.

Cette consolidation s'effectuera par des programmes, à frais partagés, selon deux niveaux d'intervention :

L'accessibilité

par la création et le développement de services particuliers que les bibliothèques offriront dans les foyers d'accueil, les établissements spécialisés et les milieux de loisir ;

L'animation

par le développement de nouveaux services d'animation propres à intégrer, d'une façon continue, la lecture aux activités de loisir.

Il est aisé de voir en quoi pourrait consister la participation des bibliothèques centrales de prêt, dont le mandat vient d'être élargi. Ces établissements deviennent ainsi les plus aptes à offrir — sur le plan de *l'accessibilité* et de *l'animation* — les services qui sont préconisés dans le présent document.

En plus de ces actions à caractère régional, le Ministère parachève la consolidation de l'infrastructure du livre et de la lecture par une aide financière à la production de matériel québécois — aide qui répond à des besoins non encore comblés malgré leur importance —, ainsi que par un appui technique aux interventions des ministères dont l'action aura des répercussions directes sur l'application de la politique de la lecture.

Secteurs défavorisés

Même si l'orientation d'ensemble de la politique a été conçue de manière à privilégier le groupe des jeunes lecteurs de 1 à 17 ans, le Ministère accordera une attention toute particulière aux projets relatifs à l'accessibilité et à l'animation, que présenteront les librairies, les bibliothèques et les salons du livre et qui seront destinés, en même temps, aux secteurs défavorisés, et ce pendant chacune des étapes de réalisation de la politique de la lecture.

Calendrier d'exécution et coût

Le plan d'action, qui s'étendra sur une période de 3 à 5 ans, a été conçu pour être mis à exécution pendant au moins trois années, consécutives ou non. Ces trois années, qui correspondent aux objectifs prioritaires déterminés par chacun des trois volets, sont nécessaires, si l'on veut s'assurer que la démarche globale proposée dans le plan d'action soit cohérente.

Le coût total de réalisation du plan d'action est évalué approximativement à 1,8 million de dollars, soit 600 000 $ la première année et 600 000 $ pour chacune des deux années suivantes.

Le présent document d'orientation veut refléter, le plus fidèlement possible, les préoccupations et les besoins des milieux qui s'intéressent au développement de la lecture au Québec. Toutefois, le Ministère est conscient que le succès du plan d'action est absolument dépendant de la participation active de chacun de ces milieux.

C'est pourquoi le ministère des Affaires culturelles souhaite que, de cette concertation, émerge une volonté commune de transformer les mentalités à l'égard du livre, et de faire du Québec un lieu propice à une appropriation collective de la lecture en tant que nouvelle manière de vivre.

Tableaux

Tableau I

Principale raison de lire[1]

Répondants qui lisent très et assez souvent des livres ou des revues

	1983		1979			
	Revues ou magazines	Livres	Revues ou magazines/livres			
	n = 1 295	n = 1 104	n = 2 090			
			Oui	Non	NSP/PR	Total
	%	%	%	%	%	%
Pour s'informer	•	25		•		
Aiment lire	7	22	87	10	2	99
Détente	•	21		•		
Passe-temps	15	18	67	30	2	99
Intérêt pour le sujet, l'auteur	73	8		•		
Nécessaire pour le travail, pour les études	4	3	27	71	2	100
Stimulant intellectuellement	•	2		•		
NSP/PR	—	1				
TOTAL	99	100				

(1) Crop, 1983, tableau 13, p. 94.

Tableau II

Principale raison de ne pas lire davantage[1]

1983: Répondants qui lisent rarement et jamais des livres ou des revues
1979: Tous les répondants

	1983		1979
	Revues	Livres	Revues ou livres
	n = 1 021	n = 1 212	N = 2 983
	%	%	%
Manque de temps	33	42	55
Manque d'intérêt pour la lecture	46	40	14
Handicap visuel	*	10	*
Analphabètes	2	2	*
Prix des livres ou revues	6	2	10
Difficulté d'accès à une bibliothèque	—	—	2
Difficulté d'accès à une librairie	—	—	1
Autre raison	3	2	10
Aucune raison	—	—	6
NSP PR	1	1	1
TOTAL	98	99	99

(1) Crop, 1983, tableau 14, p. 98.

Tableau III

Activités de loisir préférées[1]

	1983 N = 2316			1979 N = 2983		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e
	%	%	%	%	%	%
Sports	39	41	36	37	37	33
Lecture	15	10	10	16	11	10
Activités de plein air	11	9	6	12	10	8
Télévision, radio, disques	11	13	11	10	12	13
Activités domestiques	9	9	8	10	10	8
Activités sociales	8	7	8	7	6	5
Art, artisanat et passe-temps	2	3	2	3	3	2
Activités culturelles	2	2	2	1	2	3
Écrire/faire de la musique	1	—	1	*	*	*
Autre activité	2	3	3	1	1	1
NSP/PR	1	1	1	2	2	2
Aucune autre mention	N.A.	3	12	N.A.	5	15
TOTAL	101	101	100	99	99	100

(1) Crop, 1983, tableau 1, p. 62

Annexes

Membres du comité qui ont participé à l'élaboration du document d'orientation pour une politique de la lecture

M. *Roland Sasseville*, directeur, Direction de la commercialisation et de la promotion, responsable du Comité.

M. *Guy Boivin*, directeur, Direction générale des industries culturelles.

M. *Réal Bosa*, Bibliothèque nationale du Québec.

M. *Jean Ouellet*, Service de la recherche et de la planification.

M. *Jean-Guy Vennes*, directeur, Direction générale de l'administration*

M. *Gilbert Gagnon*, direction du développement et de l'innovation.

Mme *Hélène Vachon*, Direction de la commercialisation et de la promotion.

M. *Yvon Brochu*, Direction de la commercialisation et de la promotion.

* M. Jean-Guy Vennes a succédé à M. Jean Ouellet, en septembre 1982.

Organismes invités à soumettre leur point de vue sur ce document

Les ministères suivants:
- ministère de l'Éducation
- ministère de la Justice
- ministère des Affaires sociales
- ministère des Communications
- ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- ministère du Travail

Association des bibliothécaires du Québec

Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française

Association des éditeurs canadiens

Association des éditeurs de périodiques culturels québécois

Association des libraires du Québec

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

Association québécoise des presses universitaires

Les bibliothèques centrales de prêt

Commission des bibliothèques publiques du Québec

Communication-Jeunesse

Conférence nationale des conseils régionaux de la culture

Conseil consultatif de la lecture et du livre

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Fédération des clubs de l'Âge d'Or

Fédération québécoise du loisir littéraire

Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec

Société de développement du livre et du périodique

Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec

Union des écrivains québécois

Les salons du livre suivants:
- Abitibi-Témiscamingue
- Drummondville
- Estrie
- Montréal
- Outaouais
- Québec
- Rimouski
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le comité ad hoc a, en outre, pris connaissance d'un rapport synthèse de quelque 80 mémoires qui ont été présentés, par des organismes et des spécialistes du livre et de la documentation, au ministre des Affaires culturelles, lors de sa tournée de consultation en 1982.

Quelques statistiques sur la lecture au Québec, au Canada et en France

56% des *Québécois* âgés de 18 ans ou plus ont lu très souvent ou assez souvent des livres en 1979, alors que 44% ont lu rarement ou jamais. 10% de ceux qui ont affirmé lire souvent ont lu moins de cinq livres au cours de l'année précédant l'enquête.(1)

58% des Canadiens anglophones âgés de 15 ans ou plus ont lu au moins un livre au cours des six semaines précédant une enquête conduite en 1978. Au cours de l'année précédant l'enquête, 71% des *Canadiens* anglophones ont lu au moins un livre.(2)

Le rapport de cette enquête présente le pourcentage par région de Canadiens anglophones adultes, qui ont lu au moins un livre au cours des six semaines précédant l'enquête (Atlantique: 50%, Québec: 55%, Ontario: 59%, Prairies: 57%, Colombie-Britannique: 66%).

Nombre moyen d'heures consacrées au cours de la semaine précédant l'enquête à la lecture de livres pour chacune des provinces canadiennes(3)

Provinces	Nombre moyen d'heures par lecteur
Terre-Neuve	2,7
Île-du-Prince-Édouard	3,2
Nouvelle-Écosse	3,4
Nouveau-Brunswick	2,9
Québec	2,3
Ontario	3,0
Manitoba	2,8
Saskatchewan	2,7
Alberta	3,4
Colombie-Britannique	4,0

À la page 12 du rapport de cette autre enquête, l'auteur constate que « le Québec et Terre-Neuve sont les provinces qui enregistrent le pourcentage le plus faible pour ce qui est du nombre de lecteurs et du nombre d'heures consacrées à la lecture ». L'au-

(1) *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir*, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1980.

(2) *Book reading in Canada, The audience, the marketplace and the distribution system for trade books in English Canada*, James Lorimer, The Association of Canadian publishers, Toronto, 1983.

(3) *Les habitudes de lecture des Canadiens adultes en 1978*, Kenneth F. Watson, Secrétariat d'État du Canada, 1980.

teur poursuit son analyse à la page 120 du même rapport: « L'enquête révèle que le fait de pouvoir se procurer facilement des livres et autres publications joue énormément, et qu'il existe apparemment des différences énormes entre les groupes de gens, pour ce qui est de l'accessibilité aux livres. Cette remarque est surtout vraie dans ce cas de l'accessibilité aux services de bibliothèque. À cet égard, les Canadiens francophones sont défavorisés par rapport au reste de la population ».

Pourcentage par région des Canadiens anglophones et francophones adultes âgés de 15 ans ou plus qui ont fréquenté la bibliothèque publique et la librairie en 1978.[1]

Régions	Fréquentation Bibliothèques %	Librairies %
Atlantique	34	56
Québec	36	46
Ontario	54	72
Prairies	45	66
Colombie-Britannique	58	75
Canada	44	63

En France, 75% des Français âgés de 15 ans ou plus ont lu au moins un livre au cours de l'année précédant une enquête conduite en 1981.[2]

(1) *La fréquentation des bibliothèques et des librairies au Canada*, Michael Ben-Gera, Secrétariat d'État du Canada, 1980.

(2) *Les Français et la lecture en 1981*, Livres hebdo, Vol. IV, n° 48, 1982, p. 88-93.

Bibliographie

La faim de lire, Ronald E/ Barker et Robert Escarpit, UNESCO, Paris 1973, 170 p.

Pédagogie et lecture, Denyse Bourneuf, André Paré, éd. Québec-Amérique, Québec, 1975, 258 p.

Pour l'évolution de la politique culturelle, Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles, Québec, 1976, 258 p.

Mémoire sur une politique du livre et de la lecture au Québec, Comité consultatif du livre, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1977, 165 p.

Les secteurs défavorisés du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1977, 111 p.

La politique québécoise du développement culturel, Éditeur officiel du Québec, 1978, vol. I, 144 p.; vol. II, 406 p.

Éléments pour une politique de la lecture, Gaston Gauthier, regroupement pour la protection de la bibliothèque de la C E C M, Montréal, 1978, 12 p.

Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir, Camille Delude-Clift, Éditeur officiel du Québec, 1979, 86 p.

L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Éditeur officiel du Québec, 1979, 163 p.

Les habitudes de lecture comme loisir, Secrétariat d'État du Canada, 1980, 176 p.

Rapport d'enquête sur les habitudes de lecture des élèves du secondaire, 1re partie, Raymond Hould, ministère de l'Éducation, Québec, 1980, 242 p.

Guide pédagogique, primaire, français, littérature de jeunesse, fascicule I, ministère de l'Éducation, Québec, 1981, 250 p.

L'animation du livre, Des livres et des jeunes, vol. 4, nº 10, 1981.

L'enfant lecteur, une personne à découvrir, Marie Cimont, Hélène Roberge, Denise Pelletier, éd. Ville-Marie inc., Montréal, 1981, 64 p.

Les adolescents et la lecture, Des livres et des jeunes, vol. 4, nº 11, 1982.

Apprendre: une action volontaire et responsable, abrégé du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes, MCQ, Montréal, 1982, 44 p.

Rapport intérimaire du comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir, Québec, 1982, 37 p.

Les bibliothèques au primaire et au secondaire, projet de plan d'action, ministère de l'Éducation, Québec, 1982.

Rapport annuel (1981-1982), ministère des Affaires culturelles, Québec, 1982.

Pour une politique vivante de l'écrit et de la lecture, Fédération québécoise du loisir littéraire, Montréal, 1982, 25 p.

Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture, B. Pingaud, J.-C. Barreau, ministère de la Culture, France, 1982, 300 p.

Rapport de l'étude sur l'état de la concertation entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires du Québec, Direction du livre, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1982, 15 p.

Les centres documentaires dans les écoles au niveau secondaire: une question d'optique ou d'illusion, Comité régional des responsables en moyens d'enseignement de la région de Québec, Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, Lévis, 1982, 30 p.

Mémoire au ministre des Affaires culturelles sur une politique de la lecture, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et Association des bibliothécaires du Québec, Québec, 1982, 5 p.

Les services de lecture dans les centres d'accueil pour les personnes âgées, Pierre Galarneau, École de bibliothéconomie, Université de Montréal, 1978, 119 p.

Procès-verbaux du Conseil consultatif de la lecture et du livre, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1982.

Rapport synthèse de quelque 80 mémoires sur les bibliothèques et une politique de la lecture, présentés au ministre des Affaires culturelles lors de sa tournée de consultation en 1982, Québec, 1982, 14 p.

Politique du livre et de la lecture pour l'Est-du-Québec, bulletin d'information, Conseil de la culture de l'Est-du-Québec, 1982, 4 p.

Intervention des bibliothèques centrales de prêt dans la mise en oeuvre d'une politique de la lecture au Québec, Comité ad hoc, 1982, 5 p.

Procès-verbaux de la Commission des bibliothèques publiques du Québec, Québec, 1982.